Isfec Saint Joseph
Montpellier - Occitanie

ACCUEIL EN FORMATION A L'ISFEC DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Fiche d'informations N°1 – Accessibilité ISFEC

Dernière révision de cette fiche, le 22/06/2023

Bienvenue .....

.....

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ☐ non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ☐ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☐

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ☐ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ☐ non

Contact : Sara Creissen : sara.creissen@isfec-montpellier.org

Consultation du registre public d'accessibilité :

☐ à l'accueil ☑ sur le site internet

ISFEC Saint Joseph Montpellier
2808 avenue des moulins – CS 30820 34184 Montpellier cedex 4
SIRET : 77605684800026

ACCUEIL EN FORMATION A L'ISFEC DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Fiche d'informations N°4 – Protocole d'accueil et d'accompagnement

Dernière révision de cette fiche, le 22/06/2023

0. La personne en situation de handicap dispose des informations suivantes, disponibles dans le livret d'accueil présent sur le site de l'ISFEC et transmis sur la convocation individuelle via la mention du lien, lui permettant de prendre contacte avec la référente du handicap à l'ISFEC : *« L'accueil des personnes en situation de handicap : rampe d'accès sur parking, ascenseur au RdC pour accès au 2è ou au 3è étage. Tous les blocs sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le référent-handicap de l'ISFEC : Mme Sara CREISSEN-MOSER (sara.creissen@isfec-montpellier.org) »*.

1. Une fois le contact pris, il s'agira d'accueillir la personne en situation de handicap lors d'un premier entretien (possible en visioconférence). Lors de cet entetien, l'avis de la personne en situation de handicap sera receuilli sur ses besoins pour suivre au mieux la formation (une visite du lieu d'accueil de la formation peut éventuellement être proposée). Points de vigilance lors de cet entretien : aborder la situation de handicap du point de vue des difficultés potentielles recontrées en formation (pas en termes de pathologie), garantir la confidentialté de ce qu'il se dira.

2. La deuxième étape, consistera à établir les modalités d'aménagement en lien avec le réseau des partenaires.

3. Puis, il sera fait part des modalités d'aménagement à la personne.

4. Une attention particulière sera portée à la bonne mise en œuvre des aménagements lors de la formation.

5. Pour terminer, un entretien final sera proposé afin de recueillir le vécu de la formation par la personne, notamment dans le but d'ajustements, si nécessaire, lors d'une prochaine formation.